Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =

Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 60 (2010)

Heft: 3

Artikel: La députation du Conseil provisoire genevois auprès des souverains

alliés, Bâle janvier 1814 : un témoignage inédit

Autor: Pictet, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-170031

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La députation du Conseil provisoire genevois auprès des souverains alliés, Bâle janvier 1814

Un témoignage inédit1

François Pictet

On sait qu'une des premières décisions du Conseil provisoire, avant même de proclamer, le 1^{er} janvier 1814, la restauration de l'ancienne république de Genève, fut d'envoyer une députation auprès des souverains alliés, l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, qui devaient se réunir à Bâle au moment où leurs armées passaient le Rhin. Le comte de Bubna, commandant l'armée autrichienne, qui avait déjà conseillé cette mesure aux délégués genevois venus à sa rencontre à Lausanne, les en pressa encore aussitôt après son entrée dans la ville. La décision du Conseil, prise le 31 décembre, ne peut donc être la conséquence des frictions qui ne tardèrent pas à se produire entre lui et les autorités mises en place par le général.

Le Conseil confia cette mission à Joseph Des Arts, nommé syndic la veille, comme chef de la députation, et aux deux conseillers Auguste Saladin de Budé et Charles Pictet de Rochemont, auxquels on adjoignit, en qualité de secrétaires, Charles Lullin, le fils du syndic Ami, William Saladin, le gendre d'Auguste, et Louis Pictet, ancien officier au service de Prusse, fils cadet d'Isaac, second syndic dans le Conseil provisoire.

L'histoire de cette mission n'est connue que par un très petit nombre de documents originaux. Les rapports qu'en firent Des Arts et Saladin figurent dans le registre du Conseil. Lucie Achard et Edouard Favre ont publié des fragments du Journal de Saladin; rédigé plusieurs années après les événements, la mission n'y occupe que quelques pages.² Les souvenirs des autres participants, à supposer qu'ils existent, n'ont pas, ou pas encore, vu le jour.

Les lettres qu'Isaac Pictet, second syndic dans le Conseil provisoire a échangées avec son fils, qu'on trouvera ci-dessous sont inédites.³ Elles apportent peut-

- 1 La fondation des archives de la famille Pictet (www.archivesfamillepictet.ch) possède la transcription de la correspondance, sujet de cet article. Je remercie le possesseur de ces lettres d'en autoriser la publication.
- 2 Lucie Achard et Edouard Favre: «La Restauration de la République de Genève 1813–1814, témoignages de contemporains», t. I, p. 3 et s.
- 3 Alphonse de Candolle les a communiquées à la Société d'histoire et d'archéologie (SHG), qui ne les a pas publiées, le 26 février 1891 (cf. BHG I, p. 26). Paul Waeber en a eu connaissance; il en donne en passant deux brèves citations dans son ouvrage «La formation du canton de Genève, 1814–1816» (Genève, chez l'auteur, 1974, notes p. 85 et 86), et dit l'avoir citée dans une communication à la SHG sans que le compte rendu (BHG 13, 1967, p. 484–485) en fasse mention.

être, sinon des faits, du moins un éclairage nouveau. Plusieurs points, dans cette affaire importante tant pour Genève que pour la Suisse, sont en effet encore peu clairs. La députation devait certes, selon les mots de Bubna, «intéresser les monarques au sort de Genève» et leur faire approuver son retour à l'indépendance, mais aussi déceler leurs intentions et répondre aux questions qui leur seraient posées sur le sujet qui préoccupait les magistrats: les relations que la république restaurée entretiendrait à l'avenir avec les cantons suisses. Or, on ne connaît les instructions du Conseil que par ce qu'en dit Des Arts dans le rapport qu'il fit à son retour, le 29 janvier. Le registre n'est pas seulement, comme de règle, muet sur les délibérations qui précédèrent l'envoi de la députation: il ne dit pas un mot de leurs conclusions. Silence sans doute révélateur de la peine que l'on avait eue à dégager une position commune, et de ce fait peut-être délibéré. Il est vrai que le problème était de taille: les magistrats ignoraient l'opinion des cantons, qu'on pouvait soupconner de méfiance à l'égard d'une ville, la plus peuplée de Suisse, connue pour sa turbulence; par ailleurs, tout agrandissement de territoire, nécessaire pour désenclaver les mandements et assurer une communication directe avec la Suisse, dépendait entièrement du bon vouloir des coalisés.

Le Conseil avait, en guise de mandat, exprimé à l'unanimité un «vœu» modeste, que Des Arts, dont c'était peut-être le point de vue personnel, exprime avec beaucoup de précautions dans son rapport:

«V[os] S[eigneuries] ne donnèrent aucune instruction à la Députation sur ce point. Seulement, pour mettre les Députés à portée de profiter des lumières de V.S., chacune d'elles s'élimina [sic pour s'exprima] sur les moyens qu'il convenoit d'employer pour procurer le plus grand bien de la République. Le vœu qu'il nous parut que Vos Seigneuries formoient unanimement étoit: 1° que notre République fût agrégée à la Confédération helvétique, ou comme canton, ou comme allié de tous les cantons; 2° que du côté de la porte de France, nous parvinssions à nos mandements en marchant toujours sur un sol genevois et qu'il en fût de même pour arriver au sol de la Suisse; et que du côté de la Savoie nous obtinssions, depuis notre ville, cette portion du territoire savoyard qui nous sépare de nos villages qui y sont enclavés. Il n'y eut pas unanimité sur la grandeur de ces acquisitions. Il nous parut qu'ont redoutoit en général les demandes exagérées.» (AEG, RC 1814, ms inséré avec celui de Saladin, pour la partie zurichoise de la mission, entre les pages 59 et 60)

Isaac Pictet, dans la lettre qu'il adresse le 14 janvier à son fils, défend une position beaucoup plus nette et plus ambitieuse. Le mémoire qu'il joint à ses lignes montre qu'il souhaite que Genève fasse partie intégrante de la Suisse et que l'on prenne en compte ses limites naturelles, soit la chaîne du Jura, en concédant au nouveau canton la totalité du pays de Gex avec le fort de la Cluse. Il envisage même que le canton de Genève corresponde au département du Léman tout entier, une solution qu'il juge conforme aux intérêts de Genève et de la Suisse, dont elle renforcerait la défense, ou la neutralité, entre la France et l'Autriche.

Sa manière de voir va bien au-delà du premier mémoire daté du 12 janvier,⁴ œuvre de Pictet de Rochemont, que la députation remet aux ministres alliés. Il

⁴ Publiés dans Lucien Cramer: «Genève et les traités de 1815: correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont et de François d'Ivernois», Genève 1914, vol. I, p. 3 et 8.

n'y est en effet question, sous forme de vœu, que du pays de Gex, sur lequel Genève pouvait faire valoir des droits historiques, y compris le fort de l'Ecluse «imprenable si l'on disposait des deux rives du fleuve». Elle va même plus loin que le second mémoire,⁴ daté du 19 janvier, que Pictet de Rochemont écrira à la demande de Stein, qui avait encouragé la députation à «se coller à la Suisse» en se montrant plus hardie. Il ne s'agit plus seulement du pays de Gex mais du «bassin de montagnes dont Genève est entourée à partir de Divonne jusqu'aux Allinges»: le Vuache, qui rendrait imprenable le fort de l'Ecluse, le mont de Sion, le Salève, les Voirons et le mont de Boisy, le cercle se fermant entre Coudrée et Filly. Partant de l'idée que «l'intention bien prononcée des Puissances est de donner à la Suisse une consistance géographique qui concoure ... à la rendre ... indépendante, respectable et tranquille», ce second mémoire expose les avantages, pour la défense de la route du Simplon, de rattacher au nouveau canton de Genève le Chablais jusqu'à la Dranse où il confinerait au Valais, devenu lui aussi canton.

On comprend l'embarras de Des Arts en exposant ce dernier développement dans son rapport:

«C'est d'après ce vœu non arrêté, mais indiqué, dans ce tour de préconsultation que nous avons cru devoir agir, et s'il peut paroitre que nous nous en sommes écartés, V.S. savent déjà par notre correspondance, que notre conduite sur la dernière partie de leur vœu n'a pas été parfaitement libre, mais qu'elle a toujours été conforme à des circonstances impérieuses auxquelles il falloit céder, pour conserver à la République des Protecteurs dont Elle ne pouvoit se passer, et pour trancher le mot, que Genève futur canton ne pouvoit avoir le même langage que l'ancienne République de Genève.»

Cette dernière formule résume parfaitement ce qui opposait les deux courants d'opinion au sein du Conseil provisoire. Les uns, majoritaires, voyaient l'avenir en Genevois, soucieux par-dessus tout des intérêts de leur petit Etat dont ils entendaient conserver le caractère; les autres, en plus petit nombre, autant déjà, si ce n'est plus, Suisses que Genevois, voulaient, tel Isaac et son cousin germain Charles Pictet de Rochemont, que la république restaurée dotât la Suisse de frontières militaires qui lui assurent en Europe l'assiette qu'elle n'avait pas encore.

Le registre du Conseil ne fait état d'aucune discussion du rapport de Des Arts: on y lit seulement que tous les conseillers félicitèrent les députés du plein succès de leur mission.

On sait ce qu'il advint à Paris quelques mois plus tard: le point de vue minimaliste l'ayant finalement emporté à Genève, le pays de Gex restera à la France, la République restaurée, qui n'était pas encore canton, n'obtenant, en fait de contiguïté avec la Suisse, que l'usage en commun de la route de Versoix.

Isaac Pictet (1746–1823) a entamé relativement tard le cursus honorum qui le fit entrer en 1790 dans le Petit Conseil; il fut syndic en 1792 et était donc en charge quand, en décembre, la révolution renversa l'Ancien Régime.⁵ Il avait auparavant succédé à son père comme correspondant diplomatique du roi de Sardaigne et, très

5 Jean-Daniel Candaux: «Histoire de la famille Pictet 1474–1974», Genève 1974.

courtement, du roi d'Angleterre, en tant que souverain du Hanovre. Il ne fit pas partie du petit comité qui, inspiré par Ami Lullin, syndic en 1790, préparèrent en secret la restauration de la république, mais il répondra à l'appel qu'il en reçut au moment du départ des Français; son nom figure en deuxième position, après celui de Lullin, dans la liste des membres du Conseil provisoire. Syndic en 1814, il revêtira encore cinq fois cette fonction, en 1815 et de deux ans en deux ans jusqu'à l'année de sa mort. Il a passé aux yeux de ses contemporains pour un conservateur, nostalgique de l'ancien régime. Son mémoire montre qu'il avait, au sujet du «cantonnement» de Genève, des vues remarquablement larges. Minoritaire, il exprime, avec un sens indéniable de l'Etat, la manière de voir la plus ambitieuse au sein du Conseil provisoire.

Sa première femme, Lucrèce Lullin (1750–1797), lui a donné deux fils: Jacques dit James (1777–1816), chevalier de l'Empire, fit carrière dans les armées de Napoléon; Louis (1778–1852), s'engagea en 1794 au service de Prusse. Enseigne dans le régiment de Katte-Dragons, lieutenant en second en 1799, il prit part à la bataille d'Iéna le 14 octobre 1806 et retraita jusqu'à Lübeck où son régiment fut fait prisonnier. Sujet français, comme tous les Genevois depuis l'annexion de 1798, il donna sa démission et revint à Genève. En 1810, le roi Frédéric-Guillaume, qui l'avait autorisé à porter encore l'uniforme, le nomma capitaine puis major. Son passé militaire et ses relations avec la famille royale de Prusse et le baron de Stein lui ont sans doute permis de jouer à Bâle un rôle utile. Ses lettres ont été, chronologiquement, la première source d'information du Conseil provisoire.

* * *

[Genève] 4 Janvr. 1814

Nous trouvant, mon cher ami, si rapprochés du moment de vôtre départ, sachant que nos seigneurs Députés ont été informés de la reddition du Fort de l'Ecluse et des favorables dispositions des Monarques Alliés envers la Suisse et nôtre République, m'en remettant d'ailleurs à ce que Monsieur le Premier chargera ce soir Mons. le Conseiller Turrettini de mander à Monsieur le Syndic Des Arts, je me borne à quelques répétitions de crainte d'oubli.

1° la publication de Mons^r. le Comte de Bubna n'a été imprimée et affichée que ce matin. La dépêche de Mr le C[onseill]^{er} Tur[rettini] en contiendra au moins un exemplaire.

2° La garnison du Fort de l'Ecluse a été faite Prisonnière de guerre et est entrée dans nos murs entre une et deux.

3º Le Pont d'Alby, entre Anneci et Aix, est occupé par les Autrichiens.

4º Par contre, celui de Rumilli a été mis en état de défense contre son passage, de l'autre côté, de la part des françois.

Nous espérons tous que vôtre voyage, qui se fait sous les plus heureux auspices, se continuera semblablement. Soignés tous nôtre digne collègue et donnésnous chaque courrier de ses nouvelles. Je te charge de lui présenter mes plus affectueux complimens, de même qu'à Mess^{rs}. Saladin et Pictet. Mille choses aussi à tes collègues. [...]

Tu as nombre d'amitiés de tous les nôtres et je t'embrasse.

P.S. Un mot, à chacune de tes lettres, sur ce qui vous parviendra de sur tant de l'Allemagne que de la France. Un Genevois arrivant de Paris en poste a annoncé que lorsqu'il est monté en chaise, on s'apperçevoit d'une grande fermentation dans

le peuple. Il a trouvé les Autrichiens à Dôle, en a rencontré jusqu'aux Rousses et delà ici aucun.

A / Monsieur le C^{te} Louis Pictet / Ancien Capitaine de Cavalerie / au service de S.M.P.

«Monsieur le Premier» est le premier syndic Ami Lullin (1748–1816). Albert Turrettini (1753–1826) allié de Villettes, membre du Conseil provisoire, sera bientôt secrétaire d'Etat et syndic.

*

Berne 5 [janvier] au soir

Huningue tenoit encore le 3, c'est le général Dubreton qui a si bien défendu le chateau de Burgos l'année dernière qui commande dans cette place;

Le Feld maréchal de Blücher a passé le Rhin le 1^{er} de ce mois à Oppenheim avec 100.000 hommes, de sorte que l'on porte maintenant à 300.000 l'armée coalisée qui a passé cette rivière près de l'Alsace et de la Suisse, les avant postes vont jusqu'à Dijon.

La presqu'isle danoise a été envahie en grande partie par l'armée du prince royal de Suède, on prétend qu'un armistice a été conclu avec le roi de Danemark et qu'il s'en est suivi une réunion de ce dernier à la grande coalition à laquelle il doit fournir un corps de 25.000 hommes.

Le château de Joug [Joux] tient encore.

J'ai passé une demi heure ce soir avec Mr l'ancien avoyer de Mullinen qui m'a chargé de mille choses obligeantes pour vous; il est d'ailleurs très affecté de l'état d'anarchie dans lequel se trouve sa patrie en suite des démarches trop pressées du gouvernement.

Mr l'avoyer Freudenreich n'est plus en activité dans ce moment de sorte que Mr de Mullinen n'a point jugé convenable de me présenter à lui; au reste j'ai fait part à ce dernier de notre position qu'il a apprise avec le plus vif intérêt; dans ses réflexions il m'a fait sentir que dans les rélations futures que nous pourrions désirer avec la Suisse il croyoit que l'on ne reconnoitroit dorénavant que des alliances avec toute la confédération et qu'autant qu'il n'y auroit point de propriétés étrangères qui séparassent les pays qui pourroient demander cette alliance à l'avenir – par conséquent que la réunion du pays de Gex deviendroit indispensable pour ce but, demande qui seroit appuyée du moins il n'en doutoit pas, d'autant plus que l'on pourroit céder d'autre partie de la Suisse du côté de l'Alsace en échange si cela étoit nécessaire. Voilà les seules choses que je juge dignes de vous être communiquées sur ce sujet. Le gouvernement actuel de ce canton consiste en une commission présidée par Mr l'avoyer de May.

Mr Pictet de Rochemont part demain matin pour Hofwill nous le rejoindrons en route, ne devant partir que vers midi pour Soleure. Le grand quartier général des empereurs est toujours à Fribourg en Brisgau. Le roi de Prusse doit y arriver aussi dans peu.

La députation du Valais est en route nous la rencontrerons probablement.

Depuis une demi lieue au dessus de Lausanne nous avons trouvé toute la campagne couverte de neige, elle va toujours en augmentant, cependant les chemins sont assez beaux. Je vous prie de conserver mes lettres, afin que s'il est nécessaire j'aye des matériaux à mon retour pour faire un résumé de notre voyage, ne croyant pas avoir beaucoup de temps de reste pour faire des notes particulières.

A / Monsieur Pictet de Pregny / Seigneur Syndic / Genève

Le 23 décembre, encouragé par Senfft-Pilsach, émissaire de Metternich, le Grand Conseil de Berne avait abrogé l'Acte de Médiation et restitué le pouvoir aux autorités en place avant la République Helvétique. Une proclamation revendiqua le lendemain les droits de Berne sur l'Argovie et le canton de Vaud. Cette démarche fut aussitôt condamnée par les monarques, et les autorités légitimes restaurées, mais elle faillit, selon William Martin, par le mauvais exemple qu'elle avait donné, entraîner la désintégration de la Confédération.

Nicolas Frédéric de Mulinen (1760–1833), avoyer de Berne 1803 et 1806, sera landamann de la Suisse en 1818 et 1824.

Christophe Frédéric de Freudenreich (1748–1821), avoyer de Berne en 1813.

Johann Karl von May (1745–1824) avait été avoyer de Berne en 1803.

C'est à Hofwyl que Philippe Emmanuel de Fellenberg avait créé un établissement d'éducation qui jouissait d'une grande réputation. Pictet de Rochemont y avait alors un de ses fils.

*

[Genève] le 8. Janvier 1814

Ta lettre du 5. mon cher ami, nous a été d'autant plus agréable que celle que tu nous annonçois de la part de M^r le S[vndic] D[es Arts] n'est point arrivée. Ce que tu nous dis de sa santé nous a fait grand plaisir. Nous avons lieu de croire que vous rencontrerés L.L.M.M.I.I. à Basle et que vous n'irés pas plus loin. Une personne en place nous a assurés hier au soir que leurs intentions étoit à l'une et à l'autre, ainsi qu'au roi de Prusse de venir jusqu'ici; ce que, vû les circonstances, nous avons peine à nous persuader. On a expédié par le courier de ce matin à Basle, sous l'adresse du Banquier la lettre de recommandation promise pour M^r de la Harpe et la copie du discours de N[apoléon] au sénat, date du 31 X^{bre}, qui nous est parvenue par voye sure et détournée. Cette pièce, lors même que vous en auriés eu connaissance, étoit trop importante pour en négliger l'envoi. Nous sommes très fachés de l'état actuel de B[erne] ta visite à Mr de M[ulinen] étoit en place. Il t'a mis à même de te diriger convenablement et tu as fait au mieux de suivre ses conseils. A ton retour revois le et taches d'être présenté au nouvel Ad[voyer]. Nous sommes contemporains, amis dès l'enfance. Rappelles moi à son souvenir et exprimes lui mes sentimens. Peut-être qu'alors les choses auront pris une meilleure tournure, et que tu pourras également rendre tes devoirs à S[on] E[xcellence] F[reudenreich]

L'idée de l'association au C[orps] H[elvétique], en faisant disparoitre toute séparation de territoire, paroit leur agréer et cette phrase nous a singulièrement frappés. Leurs bonnes dispositions et leurs insinuations à cet égard ne peuvent que nous être très avantageuses et il convient de les leur présenter comme devant servir à leur but, à leur intérêt; ils connoissent de longue main nos loyales intentions et la confiance que nous avons dans les leurs. Nous n'avons précisément aucunes nouvelles que par la gazette de Lausanne, qui sont toûjours tardives en comparaison de celles qui arrivent par les correspondances; de sorte qu'il importe, sans craindre les répétitions, de me dire un seul mot sur les opérations militaires, vous paroissant certaines, sur la reddition des places fortes, les progrès des Alliés en F[rance] Hollande, les Pays-Bas et ce qui peut transpirer des projets futurs. Tous ces détails sont de nature à influer sur nos résolutions. La plus parfaite tranquillité

règne au milieu de nous. Les casernes se remplissent successivement et nos habitans en sont d'autant plus soulagés. Nous avons eu une lettre des plus satisfaisantes sur nôtre dévouëment à coopérer à la restauration, elle renferme des principes admirables et a été écrite au nom de plusieurs Citoyens. Je conserverai les tiennes, agis-en de même pour les miennes. Cet ensemble pourroit être une fois de quelqu'utilité.

Je suis tellement occupé et interrompu que je ne puis m'étendre et que j'ai pris le parti d'écrire un mot chaque jour, mon style s'en ressent parce qu'on est contraint à perdre de vuë le fil des idées. [...]

P.S. Un billet de Charles [Lullin] et de Villiams [Saladin] nous donnent des nouvelles de vôtre heureuse arrivée à Basle et de vos santés. Le bon Dieu les maintienne!

A / Monsieur le C^{te} Louis Pictet / Ancien Capitaine de Cavalerie / au service de S.M.P.

Frédéric César de la Harpe (1754–1838), ancien précepteur du tsar Alexandre, ne sera pas à Bâle; il rejoindra le tsar à Langres. Dans son discours au Sénat du 31 décembre, Napoléon avait déclaré: «Il n'est plus question de recouvrer les conquêtes que nous avons faites.»

*

Bâle 8 Janvier 1814

Vous aurés appris, cher père, par les lettres de quelques uns de nos Messieurs qui sont parties avec le courier à 2 heure, que nous sommes arrivés à bon port ce matin à 10 heure ici. Je me flatte que la lettre que je vous ai envoyée le 6 courant de Berne vous sera parvenue et m'empresse maintenant de vous instruire des nouvelles que j'ai été à même d'apprendre et de ce que nous avons été dans le cas de voir et de faire.

La forteresse de Torgau a capitulé le 27 X^{bre}, il y avoit 10.000 hommes de garnison qui doivent poser les armes sur le glacis le 10 de ce mois et rester prisonniers de guerre en Prusse; on prétend qu'il y avoit à Torgau une caisse française de 50 millions.

Dans la gazette universelle il y a quelques détails sur le traité de l'Angleterre et de la Russie qui moyennant un subside de 1.333.000 livres sterlings pour l'année 1814 payable par mois, s'engage à fournir à l'Angleterre une armée de 160.000 hommes.

L'on y voit aussi la proclamation du général Blücher qui a passé le Rhin à Manheim, le corps du g[énér]al Sacken formant l'avant-garde; il invite les habitans de la rive gauche du Rhin à rester chez eux leur promettant sa protection au cas qu'ils veuillent se soustraire à l'injuste et tirannique domination de la France. Les flamands sont en pleine insurrection.

Le quartier général du prince Schwartzenberg est à Montbeillard, un corps de 22.000 Russes a passé hier ici il appartient à l'armée de Barclay de Tolly qui est à Altkirch.

Nous avons vû passer aujourd'hui devant les fenêtres des trois Rois ou nous logeons un pulk de cosaques irréguliers qui ont une pitoyable apparence. Par contre les cosaques réguliers sont de très beaux hommes supérieurement montés.

L'on attend pour lundi prochain le quartier des empereurs dans cette ville, une partie de leurs équipages sont arrivés aujourd'hui, l'on attend le Roi de Prusse encore plutôt et le Ministre de Stein doit arriver ici aujourd'hui ou demain de sorte que nous les attendrons ici. [...]

10. Janv.

Mr le baron de Stein est arrivé ici avant-hier au soir, il loge chez Mr Streckeisen le père de Madame Passavant la jeune. J'ai été chez lui hier matin et il m'a reçu avec beaucoup de politesse se rappellant de m'avoir vû à Berlin, je lui ai donné sur Genève toutes les informations qu'il désiroit; il paroit porté à nous être utile n'ayant en vue que le rétablissement de l'ancien ordre des choses en Europe comme le seul qui puisse assurer une paix stable; [six lignes biffées, illisibles] [...]

J'ai été présenté au cercle Bâlois. Je dois aller à 1 heure faire le tour de la circonvallation d'Huningue qui n'est guères que bloqué par 3 ou 4.000 hommes, il manque de grosse artillerie pour en faire le siège dans les formes, de sorte qu'il est probable que l'on attendra encore plus de 15 jours sa reddition.

Mon cousin Pictet a eu hier un léger accès de fièvre, d'ailleurs ces Mess. se portent très bien. Charles Lullin fait un journal très détaillé de la députation.

L'empereur d'Autriche doit arriver ici ce soir, celui de Russie doit être allé à Schaffouse il n'est attendu à Bâle que Jeudi 13. Le Roi de Prusse est à Fribourg, le jour de son arrivée ici n'est point fixée. Mr de Stein a été d'avis que nous restassions ici pour attendre leurs Majestés. Il est plus que probable que notre absence sera plus longue que l'on ne l'avoit crû d'abord.

J'ai reçu hier votre billet du 4 qui m'a fait le plus grand plaisir, je vous prie de me rappeller au souvenir de tous mes parens et de me croire sans cesse votre dévoué fils Ls

Il paroit que l'on ouvre les lettres, nous sommes par conséquent obligés d'écrire avec la plus grande circonspection, ce qui m'a engagé d'effacer, je suis bien aise de vous en prévenir pour l'avenir.

A / Monsieur Pictet de Pregny / Seigneur syndic / Genève

Jean François Passavant, banquier à Bâle, avait épousé en 1783 Jeanne Marie Martin, de Genève; leur fils Emmanuel Passavant (1785–1842), marié en 1813 à Elisabeth Henriette Streckeisen.

*

[Genève] 14. Janv^r. 14.

J'ai reçu, mon cher ami, ta lettre du 8 au 10 qui m'a fait le plus grand plaisir. Je l'ai luë au Conseil qui l'a écoutée avec beaucoup d'intérêt, regrettant avec moi les six lignes qui y étoient effacées et qui annonçoient quelqu'information importante.

Ta conversation avec Mr le B^{on} de Stein et l'accueil qu'il t'a fait m'ont suggéré l'idée de te faire un petit Mémoire, que tu trouveras ci-joint, pour te remémorer tout ce qui tient à nôtre histoire et à nos vœux dans les circonstances presentes. Nous ne demandons rien, nous attendons ce que l'on voudra faire pour nous, mais cela n'empêche que l'on ne fasse sentir, lorsque l'occasion s'en présente, les avantages qui résulteroient d'une augmentation de territoire et d'une association plus intime avec la Suisse. Etudie ce mémoire, il contient tous nos éléments et les divers points essentiels à toucher. Je n'ai pas le loisir de m'étendre autant que je le voudrois et tu as assés d'intelligence pour saisir le sens dans lequel il est écrit. [...]

On a du attaquer hier au soir les avant postes François à Alby et Frangy pour marcher ensuite sur Chambery.

On assure que le Comte de Bubna est entré hier à Lyon avec 15/m hes que des avant-gardes sont entrées à Langres, Metz, Nancy etc.

Aucune nouvelle de Paris qui soit directe dès le 30 décembre et sur laquelle on puisse véritablement compter. Continues-moi les tiennes sur les progrès des Armées. [...]

Mémoire

Geneve, Ville Impériale dès les tems les plus reculés, gouvernée par ses Evêques et ses Syndics qu'elle élisoit, ayant les uns et les autres leurs attributions respectives, possédoit un territoire jugé plus étendu que celui qui compose le Département du Léman.

Ses droits n'avoient jamais été contestés avant l'avénement de quelques Princes de Savoye à son trône épiscopal, qui songèrent plus à l'agrandissement de leur Maison qu'aux intérêts du peuple qui étoit confié à leurs soins.

Genève, molestée dans ce qu'elle avoit de plus cher, sa liberté et son patrimoine, contracta en 1589 avec Henri III Roi de France une Alliance qui bientôt après fut confirmée par Henri IV, au moyen de laquelle elle ne tarda pas à reprendre ce qui lui avoit été enlevé et à s'emparer du Pays de Gex; Possessions et avantages qui lui furent garanties.

Cependant, par suite d'intrigues de Réligion, le traité de Lyon de 1601 l'en dépouilla, dès lors, malgré toute la justice de ses réclamations, il ne lui a plus été possible d'obtenir de la France et de la Savoye, plus que ce qui lui a été accordé par les traités de 1749 et 1754. Son territoire est resté morcelé et enclavé dans celui des dites Puissances et il n'a pas fallu moins que toute la sagesse et la prudence des Syndics et Conseil de Geneve à écarter de nouvelles discussions.

Tel étoit l'état des choses à l'époque de la Révolution. Aujourd'hui qu'on a du sentir de quelle importance est la position géographique de Geneve, puisqu'il n'est que trop prouvé qu'on ne la réunie en 1798 que pour brider la Suisse et se maintenir en Savoye, on en vint à prendre en sérieuse considération les limites naturelles de la Suisse qui paroissent être la chaine du Jura fermée par le fort de la Cluse.

Il est évident qu'il importe au sort de Geneve restaurée

1° que son territoire soit contigu à celui de la Suisse qui n'en est séparé que par deux langues de terre d'un quart d'heure de traversée et que la totalité du Pays de Gex lui soit concédée en y comprenant le fort de la Cluse qui en ferme l'entrée dont elle seroit le gardiateur.

2º que, du côté de la Savoye, pour le moins, ses communications directes avec ses Mandemens, luy soyent complettement assurées.

Si l'intention des Puissances Alliées étoit de leur allouer le département du Léman en entier, il est certain qu'un semblable arrondissement feroit la sureté complette de la Suisse qui, par ce fait, confinant directement avec le territoire de Geneve, confineroit au midi, avec la Savoye proprement dite, au levant avec les grandes Alpes et la cité d'Aoste, au Nord au Vallais et au Canton dit de Vaud.

Par cette démarcation, les importans passages du Grand S^t. Bernard et du Simplon seroient à la garde de la Confédération Helvétique, et, au besoin, Geneve auroit, des deux rives du lac, une entrée sure et promte en Suisse.

3° que Genève et son territoire soyent déclarés partie intégrante de la Suisse, sous la dénomination de Canton. De son association découleront bien des avantages. 1° de renforcer le point de défense, ou de d'appuy, 3° à Geneve un degré de considération et de prépondérance qui, par sa continuité de territoire, rendra sa constitution intérieure plus stable et préviendra à jamais ces discussions politiques qui l'ont affligée dans le courant du siècle passé.

A / Monsieur le C^{te} Louis Pictet / anc. cap^e de Cavalerie au Service / de S.M. le Roi de Prusse

Le mémoire confond, peut-être intentionnellement, le territoire de l'ancien diocèse de Genève avec celui dont l'évêque, en tant que prince du Saint-Empire, était le souverain, soit la ville avec ses faubourgs et les trois mandements épiscopaux de Peney, Jussy et Thiez.

*

Bâle 15 Janvier 1814

Je vous remercie beaucoup, cher père, de votre lettre du 8–10 courant que j'ai reçue il y a deux jours et qui m'a fait un grand plaisir. Je vous en ai envoyé une le 10 et dès lors nous avons été si occupé que je n'ai pas pû penser à vous écrire, cependant je ne veux point laisser partir ce courier sans vous expédier ces lignes.

Mon cousin Pictet a été malade depuis quelques jours le médecin a dit qu'il avoit une fièvre catharale, j'ai vû mon cousin ce matin, il a encore de la fièvre cependant il va mieux et espère pouvoir dans quelques jours sortir avec de grandes précautions si cela continue à aller mieux, vous pensez combien cela nous afflige vû que d'ailleurs il nous est ici d'une utilité indispensable.

On nous a demandé la plus grande prudence dans nos lettres, vous verrez d'ailleurs dans le journal que l'on fera passer aussitôt qu'il y aura une occasion sûre ce qui s'est fait. Mais je puis vous dire en gros que ces Mess. qui ont déjà eu quelques audiences des ministres de Stein, de Metternich, de Nesselrode sont très contents et nous tous par conséquent. Demain je crois que nous aurons une audience de l'empereur d'Autriche.

Ĵ'ai été hier remettre la lettre de la députation à Mr de Hardenberg qui ne nous a pas encore fixé une audience.

En fait de nouvelles, l'on sait très peu de choses ici, il paroit que tout va bien, Blücher est déjà devant Metz il a envoyé déjà plus de 3.000 prisonniers à Manheim et pris 20 canons, la majeure partie de la confiance est fixée sur ce Général et sur les Prussiens que l'on distingue partout d'une manière marquante, toute la nation est à peu près sous les armes et des personnes des meilleures familles pour donner l'exemple sont comme simple soldat dans les rangs.

L'empereur d'Autriche est arrivé incognito ici mercredi 12 et le lendemain 13 qui est le 1^{er} jour de l'an Russe, l'Empereur de Russie et le roi de Prusse, c'étoit l'anniversaire du passage du Niemen par l'Empereur Alexandre; nous avons vû passer ici ce jour là toute la réserve de la grande armée alliée composé de 40.000 hommes des gardes Russe et Prussienne plus d'un tiers de cavalerie, il est impossible de voir rien de plus beau, les chevaux de la cavalerie et de l'artillerie étoient à pleine peau et de la plus grande beauté. Ce spectacle qui a duré depuis 9 heure du matin jusqu'à la nuit étoit unique. Les trois Monarques en grand costume ont fait passer ces troupes en revue sur la grande route d'Altkirch et Montbeillard

direction que ces troupes ont pris de suite. Au retour j'ai vû passer à côté de moi les trois monarques, le Roi de Prusse à droite l'empereur d'Autriche au milieu et l'E. Alexandre à gauche, le Roi de Prusse a repris de l'embonpoint il avait une très belle mine. William Saladin qui étoit à coté de moi le préferoit pour la tournure à l'Empereur Alexandre, l'Empereur d'Autriche étoit en uniforme blanc et de triste figure.

Outre ce que nous avons vû passer ici on prétend qu'un nombre de troupes à peu près égal a passé sur le pont qui est à 2 lieues au-dessous d'Huningen. On n'assiège plus cette forteresse elle est seulement bloquée. Le tems est très rigoureux, il tombe beaucoup de neige, le Rhin qui charie des glaçons menace de se geler.

Les armées Russes et allemandes qui agissent contre la France soit en Italie soit depuis le Rhin, sont composées de 825.000 hommes. Outre l'armée de Bellegarde de 70.000 hommes sur l'Adige, à laquelle 20.000 Napolitains se sont joints, un corps de 60.000 Autrichiens va traverser le Piémont pour passer les Alpes et entrer en France pour se joindre à Wellington. L'armée du Pr. Schwartzenberg est de 250 m., celle de Blücher de 115 m., sans compter 115 m. hommes destinés à bloquer les places du Rhin et des Pays-Bas. Il paroit que l'on n'est pas très bien intentionné envers le Prince royal de Suède qui cependant a eu de grands succès contre les Danois.

Le Prince de Radzivill est avec le Roi de Prusse. L'étiquette est presque nulle. Les empereurs et roi reçoivent en bottes sans cérémonial, la ville de Bâle n'est pas reconnoissable. Les députés du Valais sont partis hier extrêmement satisfais, ils veulent rester indépendants comme ils l'ont toujours été.

Le C^{te} de Salis député des Grisons est ici, il demande aussi pour les Grisons d'être séparé de la Suisse et réclame la Valteline, etc. Il transpire d'ailleurs ici fort peu de choses, de sorte que l'on ne peut rien dire de positif, mais la politesse de tous est au plus haut degré. Je crois qu'à l'avenir on ne parlera plus de la politesse Françoise. Je crois que nous serons peut-être encore 8 jours ici, je me réjouis bien de pouvoir m'entretenir avec vous, car peu de personnes seront appellés à voir ce que nous avons été appellé à voir de si près, je me félicite de mon voyage. Mr Desarts se porte très bien, il est d'une bonté et d'une facilité rares, tous les Mess. se portent bien et vous présentent leurs respects.

Mille choses s.v.p. à tous mes parens. Mr Passavant est d'une grande obligeance pour la députation.

Je vous embrasse de tout mon cœur et suis sans cesse votre dévoué fils Ls.

L'uniforme prussien est changé du tout au tout, j'ai eu peine à les reconnoitre, ils sont en chacots, plus de chapeaux. Le Roi seul avoit le chapeau Prussien et l'uniforme des Gardes. [...]

Je garde vos lettres.

A / Monsieur Pictet de Pregny / Seigneur Syndic / à / Genève

MM. de Stockalper, de Werra, de Courten et de Quartery étaient les députés du Valais. Jean comte de Salis-Soglio (1776–1855).

*

Bâle Lundi 17 Janvier 1814

Nous sortons dans ce moment, cher père, de l'audience du Roi de Prusse, je m'em-

presse de vous écrire quelques lignes par le courier qui va partir. S.M. nous a reçu de la manière la plus satisfaisante et avec une rare bienveillance. Mr Des Arts lui a adressé un discours auquel il a répondu comme nous pouvions le désirer. Vous aurez tous les discours au long une autrefois. Ensuite le Roi qui étoit prévenu qu'il y avoit un ancien officier de son armée a demandé qui étoit celui qui l'avoit servi. Alors je lui ai adressé le discours suivant qu'il a accueilli très gracieusement.

«J'ai eu l'honneur de servir 16 ans dans les armées de V.M. J'ai été fait prisonnier de guerre avec S.E. le Feldmaréchal de Blücher après la bataille de Lubec. La position de ma patrie m'a contraint de terminer ma carrière militaire, V.M. a daigné approuver mes motifs. J'ai conservé le plus entier dévouement pour la personne sacrée de V.M. et continuerai toujours à faire les vœux les plus ardens pour la prospérité de son illustre maison.»

Hier matin nous avons été reçu à 10 heures chez l'Empereur d'Autriche qui nous a reçu aussi avec une bienveillance particulière et à midi nous l'avons été de même par l'Empereur Alexandre, qui est parti pour l'intérieur de la France hier au soir. Les autres monarques suivront dans peu de jours.

Nous sommes au comble de nos vœux, étant bien reconnus par les trois monarques comme état libre et indépendant comme nous l'avons été pendant près de trois siècles. Nous avons tout lieu d'espérer que le reste se terminera au gré de nos désirs.

J'ai été présenté hier au grand chancelier de Hardenberg, au prince Radziwill ainsi qu'à nombre d'autres ministres des Puissances dans des assemblées ou j'ai été. Nous avons mené ces derniers jours comme vous pouvez le penser une vie très active. [...]

Je crois que dans trois ou quatre jours nous quitterons Bâle.

J'ai vû ici Mr de Mullinen qui est en Députation, j'ai été chez l'ambassadeur suisse Mr Aloys de Reding que je n'ai pas trouvé.

Mon cousin a toujours la fièvre catharale, cependant il est venu avec nous chez le Roi de Prusse. Tous les autres Messieurs se portent parfaitement et sont dans la joie la plus complète de la réussite. Mr Des Arts est parfaitement, nous le vénérons tous et avons pour lui un bien sincère attachement qu'il mérite sous tous les rapports, il est impossible d'être plus excellent qu'il ne l'est.

Bonjour cher père, je vous embrasse tendrement et préfère ne pas prolonger cette lettre que de risquer qu'elle soit retardée. Votre dévoué fils Ls

Ne m'oubliez s.v.p. auprès de personne.

Rien de bien saillant les armées avancent beaucoup, le General Blücher a trouvé dans les environs de Metz seulement un corps de 40.000 hommes qui se retira devant lui, les troupes autrichiennes ont dépassé Langres depuis longtems.

A / Monsieur Pictet de Pregny / Seigneur Syndic / Genève

Alois de Reding (1765–1818), envoyé à Bâle par la Diète; landamann de la Suisse en 1801, il avait été renversé en 1802.

*

[Genève] Le 18 Janvier 1814

Ta lettre du 15, mon cher Louis, nous a fait d'autant plus de plaisir qu'elle étoit encore seule et contenoit nombre de détails qu'on est bien aise de connoitre.

Je me réfère aux informations de ce jour adressées à Mons^r. le Syndic Des Arts. Nous sommes très fachés et moi particulièrement de l'indisposition de mon cousin P[ictet] qui est venüe bien mal à propos. J'espère qu'elle sera de courte durée et je ne doute pas que tu ne lui ais offert tes services en toutes choses. Tu lui présenteras mes plus affectueux complimens de même qu'à MM. D[es Arts] et S[aladin].

Nous avons appris hier que M^r l'Advoyer de Mulinen avoit été remis à Berne à la 1ère place de l'Etat, ainsi que Mr de Watteville à la 2^{de}; que MM. F[reudenreich] et M[ay] qui les occupoient à vôtre passage en cette Ville, sont redevenus simples Conseillers. Cette réforme mérite attention et qu'à vôtre retour tu revoyes M^r l'Adv. de M. pour lui témoigner la part intime que j'ai pris à sa nomination et pour savoir de lui si nous pourrions établir une correspondance particulière, entre lui et moi, si les circonstances en venoient à l'exiger.

Il est probable que vous irés à Zurich en quittant Bâle, en ce cas, vois de te mettre bien au fait des Personnages signifians et de prendre les noms et le rang de tous les Magistrats qui composent le Sénat de ce 1^{er} canton.

A Berne tu m'acheteras l'Almanach des membres du Gouvernement, si déjà il est imprimé, et taches d'en trouver un en françois, jadis il y en avoit.

La gazette dernière de Lausanne annonçoit l'arrivée du Duc d'Angouléme au Quartier Général des Souverains. Si cela étoit, tu m'en aurois touché un mot. Au reste cet événement seroit trop remarquable pour ne pas faire tous tes efforts pour l'éclaircir.

Egalement sur celle de Caulincourt que les Lettres de Paris du 6 disent parti le 5.

J'en ai reçu une hier de James [Pictet], date 30 X^{bre}, il étoit arrivé le matin à 6 heures, il avoit l'ordre de partir le lendemain pour Namur, une autre lettre de Sarasin du 6 porte que sa destination a été changée et qu'il marchoit sur Langres, il demande, si tu lui écrit, de le faire sous couvert de Sar[asin] et de n'adresser qu'à M^r J[ames] P. le mieux est de garder le silence, ce qui ne sera pas long. Mes cordiales salutations à Mr Passavant, mille amitiés à L[ullin] et S[aladin]. Tu en as beaucoup de tous; on se porte bien et je t'embrasse tendrement.

P.S. Je me persuade que tu auras scu te procurer une audience particulière du Roi de P. pour lui manifester ta reconnoissance. [...] As-tu trouvé moyen de faire l'uniforme.

A / Monsieur le C^{te} Louis Pictet / Anc. Cap. de Cavalerie / au Service de S.M. le Roi de Prusse

Jacques dit James Pictet, chevalier de l'Empire, chef d'escadron, avec le grade de colonel, dans les dragons de la garde, avait fait la campagne de Russie jusqu'à Moscou; son père ignore qu'il venait d'être grièvement blessé devant Langres, le 13 janvier. Il mourra des suites de ses blessures, en 1816.

*

Bâle 18 Janvier 1814

Quoique je vous aye écris 2 pages à la hâte, cher père, hier en sortant de l'audience du Roi de Prusse et que j'aye écris ce matin à mon oncle L[oui]s, je vais employer quelques momens qui me restent à m'entretenir avec vous, vû qu'il est probable

que demain jour de départ du courier tout notre tems sera pris ces Messieurs étant occupés dans ce moment à rédiger de nouveaux mémoires qu'il nous faudra mettre au net au nombre de plusieurs exemplaires.

Notre affaire va au mieux et nous tâchons de battre le fer tandis qu'il est chaud; comme vous aurez les détails quand il y aura des moyens sûrs de vous les faire passer ou à nôtre retour, vous approuverez je n'en doute pas que je sois très réservé d'ailleurs c'est notre consigne et j'ai assez de choses intéressantes à mettre sur le papier pour craindre que quand même mes lettres ne disent pas tout ce qu'elles pourroient dire, elles ne soyent pas bien accueillies.

Les nouvelles d'Angleterre parvenues par la Hollande annoncent que l'armée sous les ordres de Lord Wellington et l'armée Française se sont battues le 10 et le 11 X^{bre} avec le plus grand acharnement. Le 12 il ne s'est rien passé sur toute la ligne; mais le lendemain, les armées en sont de nouveau venues aux mains, et les Anglois ont remporté une victoire complette. Lord Wellington a laissé 10.000 hommes devant Bayonne et s'est porté en avant. S[a] S[eigneurie] ne peut assez se louer de l'accueil que les troupes ont reçu en France. L'armée sous ses ordres d'environ 120.000 hommes je suppose en comptant les corps qui restent en arrière, observe la discipline la plus sévère, des troupes espagnoles qui s'étoient permis quelques excès, ont été renvoyées sur les derrières. Les troupes du duché de Nassau et les Hollandois ont passé du côté des Anglois. Il y a une proclamation de Lord Wellington aux François et une autre à son armée, elles sont dans le sens de celles que vous connoissez. Les Anglois ne font point la guerre à la France mais au gouvernement, etc. 60.000 Autrichiens vont traverser le Piémont et les Alpes pour se réunir à lui. La grande armée alliée avance beaucoup, on prétend qu'elle occupe Troyes en Champagne. Il passe ici perpétuellement des troupes, des bleds et des convois d'artillerie.

La communication entre l'armée de Blücher et la grande armée est établie depuis plusieurs jours. Anvers est cerné et l'armée de Hollande avance à grands pas vers le midi.

Nous n'avons point été faché de la destitution du baron Capelle, les misérables se traitent entr'eux comme ils le méritent.

J'ai reçu hier depuis le départ de ma lettre, la vôtre du 14 qui m'a fait grand plaisir, je vous remercie du mémoire. Nous avons avec nous l'histoire de Genève par Picot que j'ai déjà étudiée en partie, d'ailleurs je fais un cours de cette histoire en même temps qu'un cours de diplomatie en suivant les opérations de notre Députation et nous avons des têtes si bien meublées avec nous, qu'il est impossible d'être en défaut pour rien et de ne pas en retirer des fruits.

Nous aimons tous Mr le Syndic Des Arts comme un père, il nous rend la vie bien douce et ne néglige rien de ce qui a rapport aux intérêts du Gouvernement et de ses concitoyens qu'il ménage avec un discernement unique. La capacité de mon cousin (qui est un peu mieux) se développe ici d'une manière bien utile; notre Députation est unie comme une petite famille et si les moyens ne sont pas les mêmes, les volontés et les désirs sont dans le plus parfait accord, qui est soutenu par le succès non équivoque de notre mission.

Nous avons été comme je vous l'ai écris hier, reconnus de la manière la plus honorable par tous les Monarques qui nous ont accueilli avec une rare bienveillance, ne cessant de nous répéter l'excellente opinion qu'ils avoient eu dans tous les tems de notre gouvernement et de notre République et combien notre conduite présente avoit été approuvée. Notre existence reconnue d'une manière

aussi honorable qu'authentique et complette, nous nous occupons maintenant avec activité et persévérance des intérêts les plus chers de la République pour consolider à perpétuité le grand oeuvre de notre Restauration et ne nous laisser plus rien à désirer.

Nous avons vû Mr Ancillon, qui nous a fait une excellente visite il désire ardemment d'aller à Genève, il vouloit en demander la permission au Roi aujourd'hui, s'il l'obtient je ne doute point que vous vous empressiez à lui faire un excellent accueil. Il est instituteur du Prince royal de Prusse, conseiller d'état et chevalier de l'aigle rouge de dernière classe.

Hier au soir je me suis fait présenter au Prince royal de Prusse, charmant prince de 18 ans, j'ai eu avec son Altesse royale une conversation assez longue, il a la parole très facile, il est bien de figure, a un maintien noble et toujours à sa place, il paroit fort instruit pour son âge et ne pas manquer d'esprit. J'ai été charmé pour la perspective qui s'offre pour les braves Prussiens d'être bien gouvernés pendant longtems encore; la conduite des Prussiens est louée même de leurs ennemis, les Allemands prétendent tous que c'est à leur héroïque dévouement qu'ils doivent leur délivrance du joug humiliant sous lequel ils gémissoient. J'ai eu l'extrême satisfaction de parler avec nombre d'officiers Prussiens et entr'autres avec les aides de camp du Roi qui m'ont donné mille et un détails intéressans et m'ont témoigné tout l'attachement que je pouvois espérer comme ancien frère d'armes. Le Roi s'est parfaitement rappellé de moi comme officier du Regt de Katte, le Prince royal lui-même m'a répété que le Roi m'avoit parlé à table.

J'ai vû Mr le baron de Chambrier de Neufchatel qui m'a chargé particulièrement de le rappeller à votre souvenir. Neufchatel est prévenue que le Roi de Prusse en reprendra possession ce qui sera publié incessamment.

Un Mr Burckhardt de Bâle ancien Landamann, qui vous connoit d'ancienne date, m'a beaucoup demandé de vos nouvelles et m'a chargé aussi de vous le rappeller.

Dans les assemblées qui ont lieu tous les soirs, entr'autres dans la maison Streckeisen et où je vais presque tous les jours nous sommes dans le cercle le plus curieux qui puisse attirer l'attention. L'on y voit les Princes, les ministres de toutes les Puissances, tous les personnages illustres qui fixent la destinée des Etats de l'Europe, des officiers de toutes les armées, la conversation la plus intéressante, les formes les plus nobles, la politesse la plus agréable. On est seulement affligé de ne pouvoir suivre chaque partie, l'on est dans une foule d'un genre unique. Ce voyage indépendamment de l'utilité individuelle sera pour tous et pour toujours un souvenir ineffaçable, l'on a aucune mémoire d'une réunion aussi mémorable et d'un intérêt aussi profond.

La paix avec le Dannemark se confirme toujours davantage, même l'on parle de son adhésion à la grande coalition et de 30.000 hommes de troupes à fournir. [...]

19 Janvier

Le ministre d'Angleterre Lord Castlereagh est arrivé hier au soir, c'est un des personnages importans et je crois la dernière personne que nous ayons à voir ici. Il a mis 9 jours pr traverser d'Angleterre en Hollande.

Si vous voyez Mr Sarasin le Prussien, vous lui direz quelque chose de la Prusse, dont les militaires jouissent d'une considération unique et générale, la simplicité de cette armée est frappante, mais ils sont d'ailleurs bien vêtus et bien armés.

L'armée est de 260.000 hommes et depuis la réunion des états de la rive gauche de l'Elbe ont doit l'augmenter de 100.000 encore. Jamais la Prusse n'a eu sur pied une armée semblable.

Mes hommages à Madame s.v.p. mille choses à mes tantes et à tous mes parens. Votre dévoué fils Ls

A / Monsieur Pictet de Pregny / seigneur syndic / à / Genève

Guillaume Capelle, préfet du département du Léman, avait quitté son poste à l'arrivée des Autrichiens.

Jean Pierre Ancillon (1767–1837), d'une famille huguenote émigrée à Berlin, avait étudié la théologie à Genève où il fut consacré pasteur en 1789.

Jean Pierre de Chambrier baron d'Oleyres (1753–1822), ministre de Prusse en Suisse de 1805 à 1814; chargé par le roi d'assurer le retour à la couronne de la principauté dont il sera le gouverneur de 1814 à 1822.

Peter Burckhardt (1742–1817), landamann de la Suisse en 1812.

Jean Sarasin (1760–1848), membre du Conseil provisoire, avait été capitaine au service de Prusse.

*

Bâle 20 Janvier 1814

Je viens de recevoir votre billet du 18 avec le paquet qui contenoit bien des choses intéressantes pour nous. Quoique je vous aye écris, cher père le 17 et 18, je suis bien aise non seulement de vous accuser la réception de votre dernière lettre, mais de vous prévenir que Mess. Saladin et moi partons demain matin pour Zurich, les trois autres Mess. restent encore un jour ou deux ici et nous rejoindrons à Berne. Mon cousin P[ictet] de R[ochemont] fait des progrès en mieux.

Le Duc d'Angoulême n'est point venu à Basle, ce qu'il seroit presqu'impossible d'ignorer. Le Duc de Würzbourg vient d'arriver et loge dans l'ancien appartement de l'Empereur Alexandre.

L'on a débité une nouvelle c'est [sic] après-midi, je ne sais si elle est fondée. Elle porte que le prince Schwartzenberg a battu l'armée Française entre Langres et Troyes et lui a tué 14.000 hommes.

Nous serons dans huit jours à Genève à ce qu'il paroit, de sorte que je ne vous écrirai plus à moins qu'il n'y ai quelque chose de saillant, je serai pourtant charmé d'avoir quelques lignes de votre part à Berne.

Votre dévoué fils Ls

Nous avons tous diné aujourd'hui sauf mon cousin Pictet, chez Mr Passavant à qui j'ai présenté vos salutations, il y avoit au dessert un plat de bonbons qui représentoient un bucher et dessus un phénix qui portoit sur sa tête en couronne les armes de Genève et un colier avec une inscription latine analogue à la situation de la République.

Ces Mess. ont eu ce matin une audience de Lord Castlereagh, il paroissoit assez neuf sur notre sujet, il paroit qu'il n'avoit point encore été entretenu par les autres ministres du sujet qui nous intéresse le plus.

La nouvelle du gain d'une bataille paroit prématurée, le courier extraordinaire a apporté au Roi de Prusse les clefs de la ville de Nancy, mais il ne l'a plus trouvé

ici étant parti pour Vesoul ou est le Quartier des Monarques; l'Empereur François part samedi.

J'ai vû ce soir dans une assemblée Mr l'avoyer de Mulinen à qui j'ai parlé de l'article de votre lettre qui le regardoit, il m'a dit qu'il seroit toujours charmé de renouer avec vous sous tous les rapports.

Je vous ai écris le 15 pr vous donner les détails de ma présentation au Roi de Prusse, je n'ai point provoqué une présentation particulière pour moi comme ancien Capt. une étoit suffisante. Il étoit impossible de pouvoir avoir ici ce qui est nécessaire pour un uniforme Prussien.

Mr de Mollerus n'est point parti pour Genève, il vient d'être nommé secrétaire de la légation Hollandoise pour suivre le Quartier général avec Mr de Spaen ambassadeur du Prince d'Orange.

Des dépêches du Cte Vitgenstein annoncent qu'à une affaire d'avant-garde assez chaude dans les environs de Nancy, il a fait 4000 prisonniers français.

Vendredi 21 Janv.

Nous allons partir, Charles Lullin mon compagnon de chambrée me charge de vous présenter ses respects.

Lundi nous serons à Berne tous réunis, probablement dans huit jours à Genève. Ne m'oubliez auprès de personne, s.v.p. [en marge: rép. le 25 Janv^r]

A / Monsieur Pictet de Pregny / Seigneur Syndic / Genève

*

Berne Lundi 24 Janvier 1814

Je vous ai écris, cher père, le 20 de Basle avant notre départ pour Zurich et le 21 au soir j'ai envoyé de Bruck un billet à ma tante. Comme le courier part demain d'ici, je suis bien aise de vous adresser ces quelques lignes qui vous parviendront mercredi.

Nous ne nous sommes arrêtés qu'une demi-journée à Zurich, Mr Saladin a été chez Mess. les Bourguemaitres Rheinhardt et Escher qui est le Bourguemaitre régnant, il n'a point trouvé ce dernier et lui a adressé la lettre du Conseil en y joignant une autre de sa part. Il a eu aussi une longue conférence avec Mess. de Lebzeltern et Capo d'Istria, envoyés Autrichien et Russe auprès de la confédération dont il a été très content et leur a remis le second mémoire des Députés.

Nous sommes arrivés ce soir ici vers les 6 heure, nous n'avons plus trouvé Mr Des Arts qui est parti ce matin pour Genève, Mr Lullin seul est resté, nous le remmènerons; vous savez que Mr Pictet est parti pour le Quartier Général.

Nous coucherons demain à Payerne et après-demain à Morges de sorte que nous n'arriverons que Jeudy soir à Genève.

Je ne verrai personne ici d'autant plus que Mr Des Arts a fait hier les visites de devoir. Vous verrez Mr le Syndic avant notre arrivée de sorte que je n'ai aucun détail à vous donner.

En fait de nouvelles il n'y a rien dans les papiers allemands, seulement comme d'un on dit, une victoire remportée le 12 près de Metz par le Feldmaréchal de Blücher, il doit avoir pris aux François 4000 hommes et 30 ou 40 pièces de canons. Il est possible que ce soit la même affaire que celle de Nancy. C'est inconcevable l'ignorance dans laquelle on est en Suisse sur les événemens militaires que l'on n'apprend que très tard.

Mes hommages à Madame et mille choses à tous mes parens s.v.p.

Notre voyage a été en tout fort heureux. Il fait assez froid depuis deux ou trois jours et il tombe de la neige.

Je vous embrasse tendrement et suis sans cesse votre dévoué fils Ls

A / Monsieur Pictet de Pregny / Seigneur Syndic / à / Genève

Hans von Reinhard (1755–1835), landamann de la Suisse en 1813; sera le député de la Suisse au premier congrès de Paris et au congrès de Vienne.

Hans Conrad Escher (1743–1814), bourgmestre de Zurich en 1814.

Charles Pictet de Rochemont a accepté, à la demande de Stein, le poste de secrétaire général de l'administration des territoires français conquis; il renoncera peu après à ce projet, qui fut abandonné, pour devenir le député de Genève au premier congrès de Paris.

*

s.l.n.d. [Genève 25 janvier 1814]

J'ai reçu, mon cher Ami, toutes tes lettres qui ont été lues en Conseil à qui elles ont fait grand plaisir; si je n'y ai répondu c'est que nos informations sur vôtre retour, qui est plus prochain que tu ne le supposois, m'en ont empêché, de sorte que j'attendrai de te voir pour en causer plus particulièrement avec toi.

Le but de ces lignes est de te prévenir que lors du rapport des Seig^{rs} Députés, les trois personnes qui les ont accompagnés, doivent, suivant l'usage, être appellés dans la séance du Conseil pour l'entendre.

Quand il sera rendu, vous serés tous les trois interpellés pour savoir ce que vous avés à y ajouter toi, le 1er à parler, tu diras, M[agnifiques] et T[rès] H[onorés] S[eigneurs], je n'ai rien à ajouter au rapport lumineux et éxact que vient de faire [sic] à V[otre] S[eigneurie] mais, puisqu'elles me font l'honneur de m'ouvrir la bouche, je ne puis m'empêcher de leur témoigner combien nous avons été heureux d'avoir pour chef Mr le Syndic D. qui nous a comblé de bontés, nous avons cherché à lui être agréable en toutes choses et je remercie très respectueusement Messieurs les Syndics d'avoir bien voulu penser à moi pour une mission aussi honorable qu'extraordinaire. Mon cœur, à l'exemple de mon père, est tout à ma patrie et je m'estime heureux d'avoir eu cette occasion de vous prouver, M[agnifiques] S[eigneurs], quels sont mes sentimens et l'empressement que j'aurais toute ma vie à vous manifester mon respect et mon dévoüement.

Voila un projet, prépares toi en conséquence et arranges le dès que tu auras un moment afin de n'être pas pris au dépourvu. Ce mardi soir.